



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2022-089

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

# Sommaire

## Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / Division RH

R28-2022-06-01-00010 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 4
R28-2022-06-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 6
R28-2022-06-01-00012 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 8
R28-2022-06-01-00013 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 10
R28-2022-06-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 12
R28-2022-06-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 14
R28-2022-06-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page)	Page 16
R28-2022-06-01-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale (2 pages)	Page 18
R28-2022-06-07-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale (4 pages)	Page 21
R28-2022-06-07-00007 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation (2 pages)	Page 26
R28-2022-06-01-00021 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées (6 pages)	Page 29
R28-2022-06-01-00019 - Délégation de signature au responsable du pôle animation du réseau (2 pages)	Page 36
R28-2022-06-01-00018 - Délégation de signature au responsable du pôle État (1 page)	Page 39
R28-2022-06-01-00020 - Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint (2 pages)	Page 41

R28-2022-06-03-00001 - Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 44

R28-2022-06-01-00017 - Délégation de signature relative au contrôle  
budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie (2 pages)

Page 48

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00010

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00011

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00012

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00013

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction régionale des Finances publiques de**  
**Normandie et du département de la Seine-**  
**Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00014

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00015

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MEILLERAI, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00016

Arrêté portant délégation de signature au  
suppléant en qualité de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen le 1<sup>er</sup> juin 2022

Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00009

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'évaluation domaniale



Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale**

**Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, le décret n°2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur général des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Arrête :**

**Article. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle État ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;

à l'effet de signer, au nom du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale.

La signature des avis portant sur la valeur vénale des biens cédés par l'État ou sur les valeurs locatives de tous les biens loués par l'État, ne peut être subdéléguée.

**Article. 2.** – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert PAGEOT :

- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;

à l'effet de signer au nom du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime les avis d'évaluation domaniale pour les biens dont :

- la valeur vénale est inférieure à 1 million d'euros à l'exclusion des biens de l'État cédés;

- la valeur locative annuelle est inférieure à 100 000 € (cent mille euros) à l'exclusion des biens loués par l'État.

**Article. 3.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Guillaume DUTEIL, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Aziz GHORRAF, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Jérôme GUINEL, Inspecteur des finances publiques

- Monsieur Gérard LEBLAY, Inspecteur des finances publiques

- Madame Isabelle MEILLERAI, Inspectrice des finances publiques

- Monsieur Arnaud STEPHAN, Inspecteur des finances publiques

- Madame Mireille TOULZE, Inspectrice des finances publiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 300 000 € (trois cent mille euros) à l'exclusion des biens de l'Etat ;

- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 30 000 € (trente mille euros) pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

**Article. 4.-** Délégation de signature, impactée par les critères qualitatifs définissant les dossiers à enjeux, est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle Etat ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;

Les critères sont listés de manière non exhaustive :

- toutes les cessions des biens de l'Etat ;

- les acquisitions de terrains en vue de projets structurant nationaux ou locaux (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique) ;

- les dossiers des biens qui sortent de l'ordinaire ou biens hors normes (ex : terrain de sport, friches industrielles, théâtre, maison hors norme de environ 400 m2, château) ;

- les dossiers présentant un enjeu eu égard au contexte local ou national à prendre en compte ou à la nature de l'interlocuteur ;

- les demandes d'actualisation des avis domaniaux conduisant à une révision significative de la valeur estimée précédemment admise ou faisant l'objet de contestation de l'avis domanial précédemment donné.

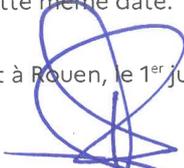
**Article. 5.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le directeur régional des finances publiques et par délégation ».

**Article. 6.** – Monsieur le directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise au préfet, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 7.** - Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 8.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022

  
Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-07-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de gestion domaniale



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr

Monsieur Denis GIROUDET  
Directeur régional des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

### Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale

#### **Le Préfet de la région Normandie et du département de la Seine-maritime ;**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n°2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu l'arrêté n° 22-026 du 3 juin 2022 du préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature à Monsieur Denis GIROUDET administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre ;

## Arrête :

**Article. 1<sup>er</sup>.** – La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Denis GIROUDET, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 22-026 du 3 juin 2022, en matière de gestion domaniale, pourra aussi être exercée par :

- Monsieur Fabrice ROBYN, Administrateur des finances publiques, responsable du pôle État ;
- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion Domaniale ;
- Monsieur Christian FABRE, Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division Gestion Domaniale, en cas d'indisponibilité de Monsieur Fabrice ROBYN ou Monsieur Hubert PAGEOT ;

**Article. 2 .** - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN, Monsieur Hubert PAGEOT ou Monsieur Christian FABRE la même délégation sera exercée par :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

dans la limite des plafonds de :

- 180 000 € pour la signature des actes de transfert de propriété (cession – acquisition – échange – legs – etc...),
- 24 000 € annuel pour les autres actes (baux, concessions, conventions diverses, etc ...).

Pour :

1. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de réalisation des biens domaniaux à l'exclusion des actes visés par les articles L3212-2 et R 3212-1 ;
2. passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
3. autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État ;
4. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur ;
5. attribution des concessions de logement et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
6. instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportant à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux, dans les limites autorisées par l'arrêté préfectoral ;
7. dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;
8. dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.

**Article. 3.** – En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 2 du présent arrêté, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est donnée à :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

**Article.4.** - Délégation spéciale de signature est donnée, outre les personnes désignées à l'article 1, en remplacement les personnes désignées à l'article 2.  
A l'effet de me suppléer aux fins de délivrer quittance du paiement des cessions des biens de l'État devant notaire.

**Article. 5.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention :

POUR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME  
ET PAR SUBDELEGATION  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

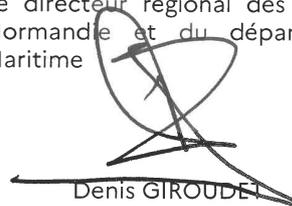
**Article. 6.** – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime. Il sera affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 7.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 7 juin 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par  
délégation

Le directeur régional des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime



Denis GIROUDET



Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-07-00007

Arrêté portant désignation des agents habilités à  
représenter l'expropriant devant la juridiction de  
l'expropriation



**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr

**Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment dans son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département de la Seine-Maritime le régime des procédures foncières institué par les articles R. 176 à R. 184 du code du domaine de l'État, codifiés sous les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n° 22-026 du 3 juin 2022 du préfet de région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre à Monsieur Denis GIROUDET administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

## Arrête :

**Art. 1.** – Les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques ;

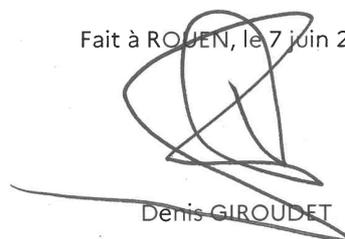
sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet susvisé.

**Art. 2.** – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Art. 3.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 7 juin 2022



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00021

Décision de délégations spéciales de signature  
pour le pôle pilotage et ressources, le pôle  
animation du réseau, le pôle État et les missions  
rattachées

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction régionale des Finances publiques de**  
**Normandie et du département de la Seine-**  
**Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées.**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des ressources humaines, de la formation professionnelle :**

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division  
Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division

Madame Laétitia GUILBERT, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la Formation Professionnelle et gestion des concours

Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Ludvine BOULET, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques

Madame Octavie POTVIN-CHASME, contrôleur principale des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Anne-Marie DIJOUX

## **2. Pour la Division budget, immobilier, logistique, sécurité, prévention :**

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

### **- Budget :**

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable du service

Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service  
Madame Estelle LEDE, contrôlease principale des finances publiques

### **- Immobilier :**

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Monsieur Arnaud PAPA VOINE, inspecteur des finances publiques, délégué départemental à la sécurité

### **- Logistique :**

Monsieur Christian LEVILLAIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

## **3. Pour la Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et communication :**

Monsieur Jérôme GUILLOTIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

### **- Contrôle de gestion :**

Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur des finances publiques

Madame Athénaïs CORMIER, inspectrice des finances publiques

## **4. Pour la Division des particuliers, des missions foncières, FDL :**

Monsieur Thierry COCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Madame Nathalie LEBOUUC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

### **- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :**

Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques

### **- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :**

Madame Odile MINIER, inspectrice des finances publiques

Madame Cécile THEPOT, inspectrice des finances publiques

### **- Conseil fiscal aux collectivités locales :**

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

Monsieur Baptiste RICCHIARDI, inspecteur des finances publiques

## **5. Pour la Division des professionnels et du recouvrement :**

Madame Ann WATRIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de division

Madame Catherine CANTELLI, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

Madame Véronique ARMENGAUD inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

### **- Pilotage et animation du réseau :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

### **- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :**

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

### **- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

*- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé*

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques  
Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques  
Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques  
Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques  
Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques  
Madame Françoise DANTREUILLE, contrôlease principale des finances publiques  
Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques  
Monsieur Laurent THIERRY, contrôleur des finances publiques

**6. Pour la Division des affaires juridiques et du contentieux :**

Monsieur Eric PORTIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division  
Madame Pascale JOURDAN, inspectrice divisionnaire de classe normale, adjointe au responsable de la division

*- Contentieux et législation*

Madame Séverine BLONDEL, inspectrice des finances publiques  
Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques  
Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques  
Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques  
Monsieur François LAINE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine LECLERC, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques  
Madame Caroline ROMON, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Philippe BOULAY, contrôleur des finances publiques  
Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques  
Madame Laure WILLERVAL, contrôlease des finances publiques

**7. Pour la Division du contrôle fiscal :**

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division  
Monsieur Jean-Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint à la responsable de la division

**8. Pour la Division secteur public local :**

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

*- Pilotage, conseil et animation du SPL :*

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division,

*- Qualité comptable des comptes locaux :*

Madame Angie GALIOT, inspectrice des finances publiques, responsable du pôle gestion et qualité comptable

**9. Pour la Division action et expertise économique :**

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

*- Mission expertise économique et financière :*

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint  
Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

*- CCSF Méthode, accueil et qualité :*

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :  
Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint  
Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- CODEFI :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- Tutelle Chambres Consulaires :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

#### **10. Pour la Division comptabilité, recettes non fiscales et services financiers :**

Madame Julia BUSSON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de division  
Monsieur Gaétan DUBOURG, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable de division

- Comptabilité de l'Etat :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint  
Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques

- Comptabilité du recouvrement :

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint  
Madame Hélène LEGRAND, contrôlease des finances publiques

- Dépôts de fonds au Trésor :

Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques  
Madame Maryvonne BELLET, contrôlease des finances publiques  
Madame Alexandra BISANTI, contrôlease des finances publiques  
Madame Sylvie LEMATTRE, contrôlease des finances publiques, adjointe

- Recettes non fiscales – Produits divers :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques  
Madame Elodie MICHALAK, inspectrice des finances publiques, chargée de mission  
Madame Florence DOMINGUEZ, contrôlease des finances publiques

#### **11. Pour la Division de la dépense :**

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service  
Madame Christelle MAILLARD, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe du service  
Madame Martine CROCHEMORE, contrôlease principale des finances publiques  
Monsieur Jean-François CAPELA, contrôleur des finances publiques

- Service liaison rémunérations :

Madame Valérie LUIT, inspectrice des finances publiques, responsable du service  
Madame Clotilde DE SIMONE, contrôlease principale des finances publiques, adjointe

- Autorité de certification des fonds structurels européens :

Monsieur Yoann MOISAN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission  
Madame Delphine BERNARD-PORTIER, contrôlease des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de M. MOISAN.

**12. Pour le CSBO :**

Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable du CSBO  
Madame Carole HAEFFLLINGER, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO  
Madame Géraldine TIPHANGNE, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO  
Madame Valérie FONTAINE, contrôlease principale des finances publiques  
Madame Anne-Sophie HUBERT-COUSIN, contrôlease des finances publiques  
Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques  
Madame Florence MANDEVILLE, contrôlease principale des finances publiques

**13. Pour la Division domaine :**

Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division  
Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

- Gestion :

Madame Geneviève DEPRET, inspectrice des finances publiques  
Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques  
Madame Muriel ESLINE, inspectrice des finances publiques  
Madame Sylvie MALLET, inspectrice des finances publiques  
Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques  
Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Allan TRANCHANT, inspecteur des finances publiques  
Madame Delphine VERDIERE, inspectrice des finances publiques

- Pôle d'évaluation domaniale :

Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques  
Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Arnaud STEPHAN, inspecteur des finances publiques  
Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques

**14. Pour la mission départementale risques et audit :**

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »

Risques et cellule qualité comptable :

Madame Lise BIZET, inspectrice principale des finances publiques

Audit :

Monsieur Eric CHOTARD, inspecteur principal des finances publiques  
Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques  
Monsieur Jérémie LE ROUX, inspecteur principal des finances publiques  
Monsieur Julien MACRON, inspecteur principal des finances publiques  
Madame Yvette PETIOT, inspectrice principale des finances publiques

**15. Pour la mission conseil aux décideurs publics :**

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission «conseil aux décideurs publics»

**16. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :**

Monsieur Yannick DUBOS, administrateur général des finances publiques  
Monsieur Julien LACOGNE, administrateur des finances publiques

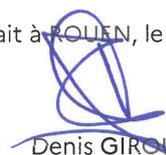
**17. Pour la gestion du site immobilier du Havre :**

Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, les attributions qui sont les miennes.

**Article 2 :** La présente décision de délégations prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article 3 :** La précédente décision de délégations accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 1<sup>er</sup> juin 2022



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00019

Délégation de signature au responsable du pôle  
animation du réseau

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr

### **Délégation de signature au responsable du pôle animation du réseau**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant nomination de Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

#### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques, directeur du pôle animation du réseau

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :** Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 4 :** La précédente décision de délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN le 1<sup>er</sup> juin 2022



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00018

Délégation de signature au responsable du pôle  
État

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr

### Délégation de signature au responsable du pôle État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle État ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 3 :** La précédente décision de délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 1<sup>er</sup> juin 2022

  
Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00020

Délégation de signature au responsable du pôle  
pilotage et ressources et à son adjoint

Direction générale des finances publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : [drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine- Maritime,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination de Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2021 portant affectation de Monsieur Benjamin MARGEULT, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

#### **Décide :**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources ;  
à l'effet de me suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part et de Monsieur Jean-Yves LE GALL sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux, dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**Article 3** - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 4** - La présente délégation prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article 5** – La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-03-00001

Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**

Division des ressources humaines

21 quai Jean Moulin

76037 Rouen

Mél. :

drfip76.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

#### EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2021 portant affectation de Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-061 du 1<sup>er</sup> juin 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-060 du 1<sup>er</sup> juin 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-020 du 23 mai 2022 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du plan de Relance,

## accorde par la présente décision

**Article 1 :** délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques, et pour les opérations liées à la cité administrative St Sever, pour les seules opérations liées aux contrôles réglementaires et à la maintenance préventive et corrective » ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- les actes d'engagement juridique et de certification du service fait pour les dépenses du programme 362 "Écologie
- Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service Budget ;
- Madame Virginie ALLARD POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Immobilier ;

**Article 2 :** délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous documents, actes, y compris la certification du service fait, décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon générale, tous les documents traduisant l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte n°907 « opérations commerciales des domaines » :

- Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service Budget ;
- Madame Virginie ALLARD POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Immobilier ;
- Madame Véronique LAMBERT, contrôleur principale des finances publiques,
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Estelle LEDE, contrôleur principale des finances publiques ;
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôleur des finances publiques ;

**Article 3 :** délégation spéciale de signature en matière d'ordonnement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et certification du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 UO « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local - direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime » ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques, et pour les opérations liées à la cité administrative St Sever, pour les seules opérations liées aux contrôles réglementaires et la maintenance préventive et corrective. » ;
- BOP 362 "Écologie"

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service Budget ;
- Madame Virginie ALLARD POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Immobilier ;
- Madame Estelle LEDE, contrôlease principale des finances publiques ;
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;

Pour les opérations de validation de remboursement de frais de déplacement sous l'application « Frais de déplacement » :

- Madame Estelle LEDE, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Véronique LAMBERT, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Annick BENSLIMAN, contrôlease des finances publiques ;
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôlease des finances publiques ;

Ces délégations (articles 1 à 3) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 4** : délégation spéciale de signature en matière de pouvoir adjudicataire pour le BOP 156, le BOP 723, le BOP 907, et le BOP 362 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits) aux chargés de mission immobilière suivants :

- Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service Budget ;
- Madame Virginie ALLARD POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Immobilier ;

**Article 5** : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs aux opérations - hors PSOP – concernant le titre 2 du BOP 156 (honoraires médicaux suite aux accidents de travail, capitaux décès, cotisations IRCANTEC et RAFF, allocations « enfants handicapés » ...) dont les noms suivent :

- Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Laëtitia GUILBERT, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques ;

**Article 6** : La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 7** : La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 3 juin 2022

L'administrateur général des finances publiques  
Directeur du pôle pilotage et ressources,

Jean-Yves LE GALL



Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2022-06-01-00017

Délégation de signature relative au contrôle  
budgétaire et au contrôle économique et  
financier en Normandie

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

### **Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2021 portant nomination de Madame Catherine WALTERSKI, administratrice civile hors classe, en tant qu'experte de haut niveau auprès de la directrice régionale des finances publiques de la région Normandie pour l'assister dans ses fonctions de contrôleur budgétaire ;

#### **Décide :**

#### **Article 1 :** Contrôle budgétaire des services de l'État

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôleur principale des finances publiques
- Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôleur principale des finances publiques
- Monsieur Olivier CARON, contrôleur principal des finances publiques

**Article 2** – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

**Article 3** – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

**Article 4** – Avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public :

Pour rendre un avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public en application de l'article 1 du décret n°2012-91 susvisé, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

**Article 5** – Approbation des budgets au titre de la tutelle financière et autorisation de recettes et de dépenses :

Pour signer tout acte se rapportant aux décisions d'approbation ou d'autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012, pris par l'Agence régionale de santé de Normandie, par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie, par l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

**Article 6** – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

**Article 7** – La présente décision prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Denis GILQUDET